

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS
ET LE MOULIN DU ROC**

**Objet : Soutien financier dans le cadre
du Contrat de Ville - année 2021**

ENTRE les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Niortais, ci-après dénommée la CAN, représentée par Bastien MARCHIVE, Délégué du Président, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2021,

d'une part,

Et LE MOULIN DU ROC, 9 Boulevard Main – CS 18555, 79025 NIORT CEDEX, ci-après dénommée l'association, représentée par Jacqueline LEFEBVRE, Présidente, directement habilitée à cet égard par délibération du Conseil d'Administration,

d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre du Contrat de Ville, objectif « Accès à la culture, au sport et aux loisirs », la CAN a apporté un soutien financier au projet « Parole(s) de quartier » sur 2021-début 2022. La présente convention a pour objet de poursuivre cette action jusqu'à la fin de l'année 2023.

L'objectif général de « Parole(s) de quartier 2022-2023 » est de poursuivre le projet, auprès des habitants du quartier du Pontreau-Colline St André, en interrogeant le passé et le futur d'un quartier en pleine mutation. Pour ce faire, sont associés étroitement les habitants (dont les conseils citoyens), les structures partenaires, notamment le CSC Grand Nord, les écoles (J. Ferry et P. de Coubertin) et le Collège.

Ce projet répond aux attentes de la Convention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

ARTICLE 2 : MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE PARTENARIAT

2.1 - Par l'association

L'association vise par cette action à :

- Donner la parole aux habitants du quartier ;
- Collecter une parole intergénérationnelle ;
- Confronter passé/présent/futur ;
- Réaliser un travail de mémoire collective dans le cadre d'un projet de réhabilitation du quartier ;
- Favoriser des temps de rencontre et d'échange entre les habitants ;
- Favoriser l'accès de tous les publics à la culture ;

- Valoriser et garder en mémoire la parole des habitants ;
- Construire un projet artistique collectif (à travers notamment la réalisation de films).

2.2 - Par la Communauté d'Agglomération du Niortais

Cette action s'inscrit dans le cadre des orientations du Contrat de Ville et de la Convention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

C'est pourquoi, après avis émis dans le cadre de la 3ème programmation, la CAN apporte son soutien à l'association, à hauteur de douze mille sept cent soixante-quinze euros (12 775 €).

ARTICLE 3 : MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ACTION

Il est important de souligner que ce projet découle d'une réflexion et d'une ingénierie de projet préalables, développés sur la fin d'année 2021.

A l'image du 1^{er} projet, les conseils citoyens et de quartier seront de véritables relais d'information auprès de la population du quartier du Pontreau-Colline St André. Le Moulin du Roc a pu participer à différentes réunions initiées par Niort Agglo, qui ont été des occasions d'échanger sur la pertinence des actions proposées et les modalités de mise en place.

Le centre socioculturel Grand Nord et les écoles Jules Ferry et Pierre de Coubertin et le collège restent des partenaires privilégiés dans ce projet.

Plus précisément, cette action se décline en plusieurs volets :

- **Volet « Tracer la mémoire / le projet dans le temps »**

A l'issue du 1^{er} projet développé sur 2021, le Moulin du Roc souhaite réaliser un livre pour tracer dans le temps, et surtout garder en mémoire, les témoignages et l'implication des habitants du Pontreau dans le cadre de « Parole(s) de quartier ». Ainsi un livre sera créé mêlant témoignages des habitants, informations historiques du quartier et des photographies/dessins.

Le contenu de ce livre portera sur :

- Un reportage photographique des ateliers réalisés avec les enfants des deux écoles du quartier et du collège Pierre et Marie Curie, et des productions artistiques réalisés (productions plastiques, documents de travail) ;
- Des témoignages audios restitués à l'écrit par Fred Billy et accompagnés de portraits photo réalisés par un photographe professionnel ;
- Une synthèse historique du quartier réalisé par une guide conférencière de l'agence Atemporelle.

Le calendrier prévisionnel se décline comme suit :

- Année 2022 : écriture du livre – rassemblement de l'ensemble des éléments pour établir le chemin de fer.
- Début 2023 : Mise en page et impression du livre.

- **Volet « Portraits d'habitants »**

Un photographe professionnel sera sollicité pour réaliser les portraits photographiques des habitants ayant participé au collectage avec l'artiste Fred Billy, dans la première phase du projet (2021).

L'idée est de mettre en valeur les habitants et leur participation au projet. Ces photos illustreront leur témoignage dans le livre réalisé à la fin du projet.

La période envisagée est le printemps 2022.

- **Volet « Imaginer le quartier du futur avec les élèves de l'école Jules Ferry et du Collège Pierre et Marie Curie »**

Le Moulin du Roc prévoit de solliciter la classe de CM2 de l'école Jules Ferry et une classe du collège Pierre et Marie Curie (niveau à définir, enseignement général ou classe de SEGPA).

Deux classes travailleront avec un cinéaste spécialiste du cinéma d'animation autour d'ateliers de réalisation dont l'histoire se déroulera dans leur quartier :

- brainstorming collectif autour de la thématique « mon quartier du futur »,
- écriture d'un scénario,
- élaboration d'un storyboard,
- réalisation d'un court-métrage d'animation (3 minutes).

Une exposition des storyboards est envisagée à la média-ludothèque située dans l'enceinte du centre Du Guesclin. Les courts-métrages d'animation seront diffusés en avant séance des films jeune public programmés au cinéma du Moulin du Roc pendant une période donnée. Une séance spéciale sera organisée pour l'Ecole Jules Ferry et le collège Pierre et Marie Curie, avec les élèves et les parents d'élèves.

Pour ce faire, le Moulin du Roc s'est rapproché de l'association Passeurs d'Images qui a pour mission de fédérer et d'animer le réseau des acteurs de l'éducation aux images qui œuvrent prioritairement en direction des publics jeunes et des publics les plus éloignés des pratiques cinématographiques.

La période envisagée pour ce volet de l'action est la période de septembre à décembre 2022.

■ **Volet « Filmer son quartier, le mettre en scène et le valoriser »**

En partenariat avec le centre socioculturel Grand Nord, un concours de films courts réalisés avec des outils de poche (téléphone portable, tablette, go-pro...) s'adressera au public adolescent. Ainsi un appel à candidature sera lancé courant 2022 afin de solliciter chaque jeune curieux intéressé par la création d'un mini film tourné dans le quartier du Pontreau (fiction ou documentaire) autour d'une thématique libre.

Afin de les accompagner dans cette démarche, un temps de rencontre avec un professionnel vidéaste est envisagé. Il pourra ainsi leur donner quelques clés dans cet exercice innovant. Ce projet sera complété par une visite des coulisses du Moulin du Roc et une séance de cinéma proposées par l'équipe de médiation du Moulin du Roc au groupe de jeunes concernés.

Un temps fort de projection des films réalisés sera organisé pour désigner les trois films lauréats. Il sera proposé de faire partie du Jury avec des professionnels du cinéma et de jeunes ambassadeurs cinéma du Moulin du Roc, dans un souci de rencontre intergénérationnelle. Les prix seront constitués de places de spectacles et/ou de cinéma au Moulin du Roc.

La période envisagée est le printemps et l'été 2022.

Par ailleurs, en complément, le coût du projet comprend le coût des entrées pour la 1^{ère} partie du projet conduite en 2021-2022.

■ A ce jour, les partenariats avec les structures culturelles de la Communauté d'Agglomération du Niortais sont susceptibles d'évoluer suite aux échanges et rencontres qui pourront avoir lieu à partir de janvier 2022 :

- Avec le conservatoire Auguste Tolbecque : il serait envisagé d'utiliser des récits audios (collectés par Fred Billy) pour réaliser un habillage sonore par le biais de la Musique assistée par ordinateur (MAO).
- Avec la médiathèque Pierre-Moinot : il serait envisagé de mettre en valeur et d'archiver des témoignages des habitants du Pontreau à la Médiathèque.

ARTICLE 4 : DATE DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre pour l'ensemble des volets qui compose l'action est prévue sur la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : SUIVI ET EVALUATION

Cette action est inscrite dans les cadres du volet « accès à la culture du Contrat de Ville et de la Convention de Rénovation Urbaine et Sociale, aussi, elle sera suivie notamment dans le cadre du groupe de travail « Mémoire de quartier ». En complément, des points d'avancement pourront être sollicités.

Par ailleurs, une attention particulière doit être apportée au recueil des indicateurs suivants :

- le nombre d'habitants participants sur chacun des volets de l'action, en détaillant enfants, jeunes/ados, adultes (dont conseils citoyens) pour évaluer la participation, l'implication et la dimension intergénérationnelle ciblées;
- le nombre d'habitants participants aux temps forts/restitutions, en détaillant enfants, jeunes/ados, adultes (dont conseils citoyens). Cet indicateur est à renseigner pour les habitants du quartier et également pour des habitants hors quartier.
- le nombre et la qualité des structures impliquées (écoles, collège, CSC, conservatoire, ludothèque, médiathèques, associations de quartiers...) pour évaluer la diversité et le dynamisme du partenariat;
- Nombre de projections du film réalisé dont le nombre en première partie des projections du cinéma du Moulin du Roc ;
- Nombre de livres remis aux habitants du quartier et extérieurs.
- Visibilité du projet à l'extérieur du quartier (mobilisation des médias, articles de presse, communication partagée...);

Elle s'engage également à fournir les éléments décrits à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de la subvention sera effectué par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association. En cas de réalisation partielle de l'action, le montant du soutien sera revu proportionnellement.

ARTICLE 7 : MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

5.1 - Utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser la subvention de la CAN exclusivement pour l'action « Parole(s) de quartier 2022-2023 ».

5.2 - Valorisation

L'association s'engage à préciser le soutien de la CAN lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée. Par ailleurs, un représentant de la CAN sera invité aux points presse que pourrait décider l'association.

La signature graphique du Contrat de Ville en vigueur devra être utilisée sur les supports écrits.

ARTICLE 8 : CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE

L'association produira à la CAN les documents suivants :

- Les documents comptables établis conformément au plan comptable officiel : compte de résultat, bilan, budget prévisionnel. Sur ces documents figureront toutes les aides directes ou indirectes de la CAN. L'association produira le rapport général sur les comptes annuels qui devront être certifiés par le Président, le Trésorier et deux administrateurs ;
- Un bilan quantitatif, qualitatif et financier des activités réalisées sur les supports de documents remis par le service Cohésion Sociale et Insertion ;
- Un descriptif des objectifs pour la ou les années à venir ;

- Un exemplaire des supports de communication.

L'association s'engage à fournir au Président de la CAN un bilan financier ainsi qu'un compte-rendu d'exécution finale au terme de l'opération.

ARTICLE 9 : DATE D'EFFET

La présente convention prend effet dès sa notification par la CAN à l'association, faisant mention de la date de transmission au représentant de l'État dans le département.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Le non-respect de l'une ou l'autre disposition de la présente convention par l'association entraînera sa résiliation pure et simple après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

ARTICLE 11 : OPEN DATA

La CAN s'est engagée dans une politique pour l'innovation et le développement numérique faisant une place prioritaire au logiciel libre et à la réutilisation des données publiques conformément à la loi pour une République numérique, n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 et au Livre III du Code des relations entre le public et l'administration, en vigueur au 09 octobre 2016.

Pour cela, elle permettra à des tiers de réutiliser librement les données publiques diffusées sur sa plateforme qui sera accessible sur le NET. Sont expressément exclues de cette démarche les données à caractère personnel ainsi que celles sur lesquelles des tiers détiendraient des droits de propriété intellectuelle.

La collectivité se réserve la possibilité de publier sous une licence de réutilisation publique, qui précise les droits et les obligations rattachés aux données, les données issues de la convention. Lorsque les données produites dans le cadre de la convention font partie des données mentionnées dans le référentiel national Socle Commun des Données Locales, le titulaire des données sera tenu de les transmettre à la collectivité dans les formats décrits dans le référentiel disponible : <https://scdl.opendatafrance.net/docs/>.

Les formats de transmission des données autres que celles mentionnées dans le référentiel national Socle Commun des Données Locales seront proposés à la validation de la collectivité. La collectivité se réserve le droit de faire modifier ce format si celui-ci ne lui convient pas.

Les données autres que celles mentionnées dans le référentiel national Socle Commun des Données Locales seront transmises à la collectivité sous un format ouvert défini en accord avec la collectivité.

Fait à Niort, le

**La Présidente
du Moulin du Roc**

**Le Délégué du Président de la Communauté
d'Agglomération du Niortais**

Jacqueline LEFEBVRE

Bastien MARCHIVE